

## SÉANCE DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 5 FÉVRIER 2024

---

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre le cinq février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre.

Onze délégués ont donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h.

À l'unanimité, **Mme DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret, est désignée comme secrétaire de séance.

Le Comité,

**A approuvé** le procès-verbal du Comité d'administration du 11 décembre 2023.

**A pris acte** du rapport des enquêtes de satisfaction auprès des clients du gaz et de l'électricité dans les communes adhérentes du Syndicat pour l'année 2023.

**Délibération n° 24-01** – Souscription par achat d'actions dans le fonds Île-de-France décarbonation. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 24-02** - Budget primitif 2024, fongibilité des crédits. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 24-03** - Autorisations de programme, crédits de paiement. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 24-04** - Convention particulière pour l'installation, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 24-05** - Mandat de collecte des recettes. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 24-06** - Rapport de Contrôle concession électricité de l'exercice 2022. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 24-07**- Participations financières des collectivités aux opérations d'enfouissement du Sigeif. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 24-08** - Rapport de Contrôle concession gaz de l'exercice 2022. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 24-09** - Avenants à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz du Sigeif et de Bures-sur-Yvette. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 24-10** - Programme de coopération décentralisée à Madagascar. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 24-11** – Prime d'intéressement à la performance collective. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 24-12** – Évolution du tableau des effectifs - création de postes. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 24-13** - Élection d'un membre suppléant de la Commission d'appel d'offres. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 24-14**- Élection d'un membre au sein de la Commission consultative des services publics locaux. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 24-15** - Élection d'un membre au sein de la Commission de coopération décentralisée. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 24-16** - Élection d'un membre au sein de la Commission prospective et innovation. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 24-17** - Adhésion du Sigeif au Syndicat des énergies renouvelables (SER). *Approuvée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 16h45.

Mis en ligne sur le site Internet du Sigeif  
le 12 février 2024

Le Président du Syndicat  
**JEAN-JACQUES GUILLET**



Maire de Chaville

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 5 FÉVRIER 2024DÉLIBÉRATION N° 24-01OBJET :

Souscription par achat de parts dans  
le Fonds Île-de-France  
Décarbonation pour les entreprises  
innovantes dans la transition  
écologique

L'an deux mille vingt-quatre le cinq février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre.

Onze délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. PLOTEAU (Argenteuil), DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), Mme FARGEOT (Ballainvilliers et C.A. Paris-Saclay), MM. BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), MATHIOUDAKIS (Boulogne-Billancourt), LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), PETIOT (Cachan (GOSB)), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), PRIVE (Igny), POURVIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. ALBUQUERQUE (Limeil-Brévannes), BARNOYER (Maisons-Laffitte), KOPPELANSKI (Maisons-Laffitte), Mme TRICHET-ALLAIRE (Malakoff), MM. THOMAS-MARQUAIS (C.A. Paris-Saclay), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre),

.../...



MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), M. LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et CA Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), ALI KHODJA (Stains), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), Mme BILLET (C.A. Val-Paris), MM. GAUDUCHEAU (Vanves), THEVENOT (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly - Mme BELLIARD, déléguée titulaire de Boulogne-Billancourt - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes – M. REDON, délégué titulaire d'Épinay-sur-Seine - M. LEDEUR, délégué titulaire d'Ermont - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. LE ROUX, délégué titulaire de Gentilly - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux – M. PECQUEUX, délégué titulaire d'Ivry-sur-Seine - Mme DELBOSQ, déléguée titulaire de l'Île-Saint-Denis – M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - Mme DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil - M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois – M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'École - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant - M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis.

**Ont donné pouvoir :**

- M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly à M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt
- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à M. BRIFFAULT délégué titulaire de Gennevilliers
- M. REDON, délégué titulaire d'Épinay-sur-Seine à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. LEDEUR, délégué titulaire d'Ermont à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy
- M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20240205-24-01-DE  
Date de transmission : 09/02/2024  
Date de réception en préfecture : 09/02/2024



- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous- Bois
- Mme DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.
- M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois à Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis
- M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis à M. TOURE, délégué titulaire de Neuilly-Plaisance.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

#### LE COMITÉ,

Vu l'article L 4211-1-9 Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code monétaire et financier ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu la délibération n° 22-39 du comité du Sigeif du 17 octobre 2022 portant approbation contrat de concession pour le service public de la distribution publique de gaz ;

Vu le cadre d'engagement signé entre la Région et le Sigeif en date du 13 juillet 2018 ;

Vu le budget du Sigeif ;

Considérant l'intérêt pour le Sigeif de compléter son dispositif d'actions visant à la décarbonation,

À l'unanimité,



**D É L I B È R E :**

Article premier : Décide d'acheter des parts du Fonds Île-de-France Décarbonation, fonds d'investissement en fonds propres et quasi-fonds propres, spécialisé dans le financement de structures innovantes dans les produits, services et procédés contribuant à la décarbonation et la transition énergétique de l'économie.


Article 2 : Décide l'affectation d'un montant de 5 000 000 € maximum en vue de la souscription à la société de gestion retenue par la Région Île-de-France.

Article 3 : Affecte à cet effet une autorisation de programme de 5 000 000 €.

Article 4 : Autorise le Président à signer la convention actant l'intervention du Sigeif en complément de la Région Île-de-France et tous les actes nécessaires à l'adhésion et à la souscription au fonds.

Le Président du Syndicat,  
**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

.....  
Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par **délégation**,  
Le Directeur général,  
  
**Christophe PROVOT**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 5 FÉVRIER 2024****DÉLIBÉRATION N° 24-02****OBJET :**

Budget primitif  
de l'exercice 2024  
Fongibilité des crédits

L'an deux mille vingt-quatre le cinq février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre.

Onze délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

Mme LEMMET (Antony), MM. PLOTEAU (Argenteuil), DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), Mme FARGEOT (Ballainvilliers et C.A. Paris-Saclay), MM. BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), MATHIOUDAKIS (Boulogne-Billancourt), LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), PETIOT (Cachan (GOSB)), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), PRIVE (Igny), POURVIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. ALBUQUERQUE (Limeil-Brévannes), BARNOYER (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), Mme TRICHET-ALLAIRE (Malakoff), MM. THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Morsang-sur-Orge), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montigny-Laguy), Mmes TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et

.../...



C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puteaux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), M. LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et CA Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), ALI KHODJA (Stains), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), Mme BILLET (C.A. Val-Paris), MM. GAUDUCHEAU (Vanves), THEVENOT (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly - Mme BELLIARD, déléguée titulaire de Boulogne-Billancourt - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes – M. REDON, délégué titulaire d'Epinais-sur-Seine - M. LEDEUR, délégué titulaire d'Ermont - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. LE ROUX, délégué titulaire de Gentilly - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux – M. PECQUEUX, délégué titulaire d'Ivry-sur-Seine - Mme DELBOSQ, déléguée titulaire de l'Île-Saint-Denis – M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - Mme DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil - M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois – M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'École - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant - M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis.

**Ont donné pouvoir :**

- M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly à M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt
- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à M. BRIFFAULT délégué titulaire de Gennevilliers
- M. REDON, délégué titulaire d'Epinais-sur-Seine à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. LEDEUR, délégué titulaire de Ermont à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy
- M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous- Bois

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20240205-24-02-DE  
Date de télétransmission : 09/02/2024  
Date de réception en préfecture : 09/02/2024





- Mme DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.
- M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois à Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis
- M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis à M. TOURE, délégué titulaire de Neuilly-Plaisance.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

#### LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux,

Vu la délibération n° 23-37 du 16 octobre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Vu la délibération n° 23-39 du 16 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier du Sigeif,

Vu la délibération n° 23-52 du 11 décembre 2023 portant approbation des orientations budgétaires pour l'exercice 2024,

Vu le tableau des effectifs du Syndicat,

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M57 donne la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Cette faculté a été reprise dans le règlement budgétaire et financier du Sigeif,

À l'unanimité,

#### D É L I B È R E :

Article 1<sup>er</sup> : Adopte par chapitre le Budget principal 2024, ~~équilibré en recettes et dépenses~~ comme suit :

- fonctionnement : 36 340 947 €
- investissement : 35 004 541 €.

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20240205-24-02-DE  
Date de télétransmission : 09/02/2024  
Date de réception préfecture : 09/02/2024



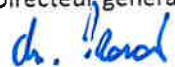
Article 2 : Approuve le tableau des effectifs 2024 présenté en annexe du budget.

Article 3 : Autorise le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (Fonctionnement et Investissement) et à signer tous documents y afférents.

Le Président du Syndicat,  
**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

---

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

**Pour le Président et par délégation,**  
Le Directeur général,  
  
**Christophe PROVOT**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 5 FÉVRIER 2024****DÉLIBÉRATION N° 24-03****OBJET :**

Autorisations de Programme /  
Crédits de Paiement

L'an deux mille vingt-quatre le cinq février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre.

Onze délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

Mme LEMMET (Antony), MM. PLOTEAU (Argenteuil), DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), Mme FARGEOT (Ballainvilliers et C.A. Paris-Saclay), MM. BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthémont-la-Forêt), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), MATHIOUDAKIS (Boulogne-Billancourt), LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), PETIOT (Cachan (GOSB)), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), PRIVE (Igny), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. ALBUQUERQUE (Limeil-Brévannes), BARNOYER (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), Mme TRICHET-ALLAIRE (Malakoff), MM. THOMAS MARCOUSSE et C.A. Paris-Saclay), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), ESCORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec),

.../...



FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), M. LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et CA Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), ALI KHODJA (Stains), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), Mme BILLET (C.A. Val-Paris), MM. GAUDUCHEAU (Vanves), THEVENOT (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly - Mme BELLIARD, déléguée titulaire de Boulogne-Billancourt - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes – M. REDON, délégué titulaire d'Epinais-sur-Seine - M. LEDEUR, délégué titulaire d'Ermont - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. LE ROUX, délégué titulaire de Gentilly - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux – M. PECQUEUX, délégué titulaire d'Ivry-sur-Seine - Mme DELBOSQ, déléguée titulaire de l'Ile-Saint-Denis – M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - Mme DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil - M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois – M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'Ecole - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant - M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis.

**Ont donné pouvoir :**

- M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly à M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt
- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à M. BRIFFAULT délégué titulaire de Gennevilliers
- M. REDON, délégué titulaire d'Epinais-sur-Seine à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. LEDEUR, délégué titulaire de Ermont à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy
- M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous- Bois

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20240205-24-03-DE  
Date de télétransmission : 09/02/2024  
Date de réception préfecture : 09/02/2024



- Mme DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.
- M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois à Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis
- M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis à M. TOURE, délégué titulaire de Neuilly-Plaisance.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

#### LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux,

Vu la délibération n° 23-37 du 16 octobre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Vu la délibération n° 23-39 du 16 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier du Sigeif,

Vu la délibération n° 23-52 du 11 décembre 2023 portant approbation des orientations budgétaires pour l'exercice 2024,

Considérant les modalités de gestion pluriannuelle, sous la forme des autorisations de programmes et crédits de paiement, prévues au règlement budgétaire et financier, notamment les dispositions relatives à l'investissement,

Considérant que la participation du Sigeif à un fonds d'investissement pour la transition énergétique prévue dans le contrat de concession avec Grdf et le projet de Biométhanisation de Gennevilliers porté avec le Sycotom s'étendent sur plusieurs années, et peuvent faire l'objet d'autorisations de programmes et de crédits de paiement,

À l'unanimité,



DÉLIBÈRE :

Article 1 : Autorise l'ouverture des autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiement (CP) aux opérations d'investissement précisées ci-dessous :

Libellé opérations	AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Unité de Biométhanisation de Genevilliers	3 000 000	600 000	1 200 000	1 200 000		
Fonds d'Investissement pour la transition énergétique	5 000 000	1 000 000	1 000 000	2 000 000	500 000	500 000

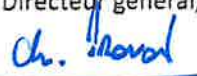
Les montants proposés en Crédit de Paiement 2024 sont inscrits au Budget primitif.

Le Président du Syndicat,  
**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris le et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,

  
Christophe PROVOT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 5 FÉVRIER 2024****DÉLIBÉRATION N° 24-04****OBJET :**

Convention particulière  
Pour l'installation, l'entretien et  
l'exploitation d'infrastructures  
de recharge pour véhicules  
électriques (IRVE)

L'an deux mille vingt-quatre le cinq février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre.

Onze délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

Mme LEMMET (Antony), MM. PLOTEAU (Argenteuil), DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), Mme FARGEOT (Ballainvilliers et C.A. Paris-Saclay), MM. BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), MATHIOUDAKIS (Boulogne-Billancourt), LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), PETIOT (Cachan (GOSB)), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), PRIVE (Igny), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. ALBUQUERQUE (Limeil-Brévannes), BARNOYER (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), Mme TRICHET-ALLAIRE (Malakoff), MM. THOMAS (Magenta) et C.A. Paris-Saclay), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Montesson), M. BBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec),

.../...



FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), M. LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et CA Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), ALI KHODJA (Stains), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), Mme BILLET (C.A. Val-Paris), MM. GAUDUCHEAU (Vanves), THEVENOT (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemonble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly - Mme BELLIARD, déléguée titulaire de Boulogne-Billancourt - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes – M. REDON, délégué titulaire d'Epinais-sur-Seine - M. LEDEUR, délégué titulaire d'Ermont - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. LE ROUX, délégué titulaire de Gentilly - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux – M. PECQUEUX, délégué titulaire d'Ivry-sur-Seine - Mme DELBOSQ, déléguée titulaire de l'Île-Saint-Denis – M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - Mme DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil - M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois – M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'Ecole - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant - M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis.

**Ont donné pouvoir :**

- M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly à M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt
- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à M. BRIFFAULT délégué titulaire de Gennevilliers
- M. REDON, délégué titulaire d'Epinais-sur-Seine à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. LEDEUR, délégué titulaire de Ermont à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy
- M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- Mme DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20240205-24-04-DE  
Date de télétransmission : 09/02/2024  
Date de réception préfecture : 09/02/2024





- M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois à Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis
- M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis à M. TOURE, délégué titulaire de Neuilly-Plaisance.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

#### LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 2224-37 permettant le transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » (IRVE) aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à son article L. 2224-31,

Vu les statuts du Sigeif et notamment leur article 2.04 habilitant le Syndicat à exercer, en lieu et place des membres qui en auront fait expressément la demande, la compétence « Installation et exploitation d'IRVE »,

Vu la délibération n°19-07 du 11 février 2019 fixant le cadre de mise en œuvre de cette compétence,

Considérant que seuls les délégués représentant les collectivités ayant transféré la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » (IRVE) prennent part au vote,

À l'unanimité,

#### D É L I B È R E :

Article 1 : Les stipulations des nouvelles conventions particulières doivent être compatibles avec le modèle de convention particulière joint à la présente délibération.

Article 2 : Le président du Sigeif est autorisé à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment à signer les conventions particulières.

Le Président du Syndicat,  
**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général,

Accusé de réception en préfecture  
075-200030433-20240208-24-04-DE  
Date de télétransmission : 09/02/2024  
Date de réception préfecture : 09/02/2024  
**Christophe PROVOI**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 5 FÉVRIER 2024****DÉLIBÉRATION N° 24-05****OBJET :****Mandat de collecte des recettes**

L'an deux mille vingt-quatre le cinq février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre.

Onze délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

Mme LEMMET (Antony), MM. PLOTEAU (Argenteuil), DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), Mme FARGEOT (Ballainvilliers et C.A. Paris-Saclay), MM. BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthémont-la-Forêt), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), MATHIOUDAKIS (Boulogne-Billancourt), LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), PETIOT (Cachan (GOSB)), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), PRIVE (Igny), POURVIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. ALBUQUERQUE (Limeil-Brevannes), BARNOYER (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), Mme TRICHET-ALLAIRE (Malakoff), MM. THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puteaux), M. LANGLOIS (Puteaux), M. LANGLOIS D'ESTAINOT (Puteaux), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien),

.../...





- M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis à M. TOURE, délégué titulaire de Neuilly-Plaisance.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

## LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 1611-7-1 autorisant les collectivités territoriales et leurs établissements publics, après avis conforme de leur comptable public et par convention écrite, à confier à un organisme public ou privé, l'encaissement du revenu tiré des prestations assurées dans le cadre d'un contrat portant sur la gestion d'un service public dont la liste est fixée par décret,

Vu l'article D 1611-32-9 du CGCT intégrant les revenus tirés de l'exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques dans la liste des recettes susceptibles de faire l'objet de cet encaissement,

Considérant que le marché de fourniture, pose, raccordement, exploitation, maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, notifié à Izivia le 18/01/2024, prévoit à l'article 5.5.5 de son CCTP relatif à la gestion des facturations et des recettes que le Sigeif confie au titulaire du marché un mandat de gestion pour percevoir les recettes tirées de l'exploitation du service,

Considérant que seuls les délégués représentant les collectivités ayant transféré la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » (IRVE) prennent part au vote,

Vu l'avis conforme du comptable public du Sigeif,

À l'unanimité,

## D É L I B È R E :

Article 1 : Approuve le projet de convention de mandat de collecte entre le Sigeif et Izivia, titulaire du marché de fourniture, pose, raccordement, exploitation, maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Article 2 : Autorise le Président du Sigeif à signer la convention de mandat et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Le Président du Syndicat,  
**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,

Accusé de réception en préfecture  
076-200050438-20240205-24-05-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2024  
Date de réception préfecture : 14/02/2024  
**CHRISTOPHE PROVOT**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 5 FÉVRIER 2024****DÉLIBÉRATION N° 24-06****OBJET :**

Concession Sigeif Électricité :  
Approbation du rapport de contrôle  
2023 portant sur l'exercice 2022

L'an deux mille vingt-quatre le cinq février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre.

Onze délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

Mme LEMMET (Antony), MM. PLOTEAU (Argenteuil), DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), Mme FARGEOT (Ballainvilliers et C.A. Paris-Saclay), MM. BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthémont-la-Forêt), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), MATHIOUDAKIS (Boulogne-Billancourt), LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), PETIOT (Cachan (GOSB)), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), PRIVE (Igny), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. ALBUQUERQUE (Limeil-Brévannes), BARNOYER (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), Mme TRICHET-ALLAIRE (Malakoff), MM. THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CIZAM (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puteaux-en-France), Mme CECCALDI-

Accusé de réception en préfecture  
N° 20240436704704M-01  
Date de télétransmission : 14/02/2024  
Date de réception en préfecture : 14/02/2024

.../...



RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), M. LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et CA Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), ALI KHODJA (Stains), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), Mme BILLET (C.A. Val-Paris), MM. GAUDUCHEAU (Vanves), THEVENOT (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly - Mme BELLIARD, déléguée titulaire de Boulogne-Billancourt - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes – M. REDON, délégué titulaire d'Epinay-sur-Seine - M. LEDEUR, délégué titulaire d'Ermont - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. LE ROUX, délégué titulaire de Gentilly - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux – M. PECQUEUX, délégué titulaire d'Ivry-sur-Seine - Mme DELBOSQ, déléguée titulaire de l'Île-Saint-Denis – M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - Mme DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil - M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois – M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'Ecole - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant - M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis.

**Ont donné pouvoir :**

- M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly à M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt
- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à M. BRIFFAULT délégué titulaire de Gennevilliers
- M. REDON, délégué titulaire d'Epinay-sur-Seine à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. LEDEUR, délégué titulaire de Ermont à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy
- M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous- Bois
- Mme DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.
- M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois à Mme BILLET, déléguée titulaire de Villeparisis



- 3 -

- M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis à M. TOURE, délégué titulaire de Neuilly-Plaisance.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

## LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'énergie,

Vu le contrat de concession, pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés, conclu avec Enedis et EDF Commerce,

Vu le compte rendu d'activité 2022 du concessionnaire présenté à la commission de suivi du cahier des charges réunie le 22 juin 2023,

Vu la présentation du rapport de contrôle 2023 portant sur l'exercice 2022 à la commission de suivi du cahier des charges réunie le 15 janvier 2024,

Seules, les collectivités adhérentes à la compétence électricité prennent part au vote,

À l'unanimité,

## D É L I B È R E :

Article unique : Approuve le rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité portant, pour la partie technique et pour la partie comptable, sur l'exercice 2022.

Le Président du Syndicat,  
**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,

*Ch. Provot*

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20240205-24-06-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2024  
Date de réception préfecture : 14/02/2024

**CHRISTOPHE PROVOT**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 5 FÉVRIER 2024****DÉLIBÉRATION N° 24-07****OBJET :**

Participations financières des  
collectivités aux opérations  
d'enfouissement du Sigeif

L'an deux mille vingt-quatre le cinq février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre.

Onze délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

Mme LEMMET (Antony), MM. PLOTEAU (Argenteuil), DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), Mme FARGEOT (Ballainvilliers et C.A. Paris-Saclay), MM. BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthémont-la-Forêt), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), MATHIOUDAKIS (Boulogne-Billancourt), LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), PETIOT (Cachan (GOSB)), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), PRIVE (Igny), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. ALBUQUERQUE (Limeil-Brévannes), BARNOYER (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), Mme TRICHET-ALLAIRE (Malakoff), MM. THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montmorency), LAGOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GÉRARD (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisieux-en-France), Mme CECCALDI

.../...





RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), M. LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et CA Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), ALI KHODJA (Stains), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), Mme BILLET (C.A. Val-Paris), MM. GAUDUCHEAU (Vanves), THEVENOT (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly - Mme BELLIARD, déléguée titulaire de Boulogne-Billancourt - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes – M. REDON, délégué titulaire d'Epinais-sur-Seine - M. LEDEUR, délégué titulaire d'Ermont - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. LE ROUX, délégué titulaire de Gentilly - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux – M. PECQUEUX, délégué titulaire d'Ivry-sur-Seine - Mme DELBOSQ, déléguée titulaire de l'Île-Saint-Denis – M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - Mme DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil - M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois – M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'École - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant - M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis.

**Ont donné pouvoir :**

- M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly à M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt
- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à M. BRIFFAULT délégué titulaire de Gennevilliers
- M. REDON, délégué titulaire d'Epinais-sur-Seine à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. LEDEUR, délégué titulaire de Ermont à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy
- M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- Mme DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.
- M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois à Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Paris

075-200050433-20240205-24-07-DE  
Date de télétransmission : 16/02/2024  
Date de réception préfecture : 16/02/2024



- M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis à M. TOURE, délégué titulaire de Neuilly-Plaisance.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

## LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2422-12 et L 5212-26,

Considérant que, dans le cadre de leur politique de création ou d'amélioration esthétique des réseaux, les collectivités peuvent désigner temporairement le Sigeif afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage unique des opérations d'enfouissement du réseau public aérien de distribution d'électricité, support du réseau de communications électroniques et, le cas échéant, d'éclairage public,

Considérant que, au titre des opérations d'enfouissement de ce réseau d'électricité, dont la maîtrise d'ouvrage relève du Sigeif, les participations financières auxquelles consentent les collectivités en application des conventions de maîtrise d'ouvrage temporaire doivent faire l'objet d'accords concordants exprimés à la majorité simple des assemblées délibérantes du Sigeif et de ces collectivités,

Considérant que les autres dépenses afférentes aux travaux d'enfouissement des réseaux de communications électroniques et d'éclairage public, dont la maîtrise d'ouvrage relève des collectivités, sont fixées par une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire,

À l'unanimité,

## D É L I B È R E :

Article 1 : rapporte la délibération n°22-31 du 27 Juin 2022 relatif aux participations financières des collectivités aux opérations d'enfouissement du Sigeif.

Article 2 : Pour chaque convention de maîtrise d'ouvrage temporaire conclue entre le Sigeif et la collectivité, un fonds de concours est institué afin d'assurer la participation financière de cette collectivité aux travaux d'enfouissement du réseau public aérien de distribution d'électricité dont la maîtrise d'ouvrage relève du Sigeif.

Article 3 : Le fonds de concours versé par la collectivité au Sigeif correspond au coût total hors taxe de l'opération d'enfouissement du réseau public aérien de distribution d'électricité, déduction faite de la participation du Sigeif (22% dans le cas où Enedis participe à hauteur de 50% et 26,4% dans le cas où Enedis participe à hauteur de 40%) et de Enedis (50% en site classé et 40% par défaut). Ce coût total de l'opération d'enfouissement du réseau public aérien de distribution d'électricité est composé :

- Du coût des prestations effectuées sous la maîtrise d'ouvrage du Sigeif relativement :
  - o au levé topographique ;



- à la coordination de sécurité ;
- à la maîtrise d'œuvre ;
- aux investigations complémentaires ;
- à la caractérisation des enrobés (diagnostic amiante et HAP) ;
- au contrôle technique des ouvrages neufs de distribution publique d'électricité ;
- aux travaux.

Article 4 : Dans les opérations sous mandat, les modalités d'appel de fonds auprès des communes sont revus :

- 30 % du montant prévisionnel à la signature de la convention
- 30 % du montant avant le démarrage des travaux après les études
- le solde à la fin.


Article 5 : Le Président est autorisé à signer avec les collectivités les conventions désignant temporairement le Sigeif en vue d'assurer la maîtrise d'ouvrage unique des opérations d'enfouissement, dont les modèles sont annexés à la présente délibération, ainsi que leurs avenants. Il est également autorisé à prendre toute décision portant sur les montants définitifs établis après présentation du bilan général des dépenses.

Le Président du Syndicat,  
**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

---

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,

  
Christophe PROVOT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 5 FÉVRIER 2024****DÉLIBÉRATION N° 24-08****O B J E T :**

Approbation du rapport de contrôle  
de la concession de distribution  
publique de gaz portant sur  
l'exercice 2022

L'an deux mille vingt-quatre le cinq février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre.

Onze délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

Mme LEMMET (Antony), MM. PLOTEAU (Argenteuil), DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), Mme FARGEOT (Ballainvilliers et C.A. Paris-Saclay), MM. BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthémont-la-Forêt), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), MATHIOUDAKIS (Boulogne-Billancourt), LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), PETIOT (Cachan (GOSB)), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), PRIVE (Igny), POURVIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. ALBUQUERQUE (Limeil-Brévannes), BARNOYER (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), Mme TRICHET-ALLAIRE (Malakoff), MM. THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GONZALEZ (Nozay-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-

.../...



Bois), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), M. LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et CA Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), ALI KHODJA (Stains), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), Mme BILLET (C.A. Val-Paris), MM. GAUDUCHEAU (Vanves), THEVENOT (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly - Mme BELLARD, déléguée titulaire de Boulogne-Billancourt - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes – M. REDON, délégué titulaire d'Epinay-sur-Seine - M. LEDEUR, délégué titulaire d'Ermont - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. LE ROUX, délégué titulaire de Gentilly - Mme de PAMELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux – M. PECQUEUX, délégué titulaire d'Ivry-sur-Seine - Mme DELBOSQ, déléguée titulaire de l'Ile-Saint-Denis – M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - Mme DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil - M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois – M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'Ecole - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant - M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis.

**Ont donné pouvoir :**

- M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly à M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt
- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à M. BRIFFAULT délégué titulaire de Gennevilliers
- M. REDON, délégué titulaire d'Epinay-sur-Seine à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. LEDEUR, délégué titulaire de Ermont à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy
- M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous- Bois
- Mme DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.
- M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois à Mme BILLET, déléguée titulaire de Val-Paris



- M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis à M. TOURE, délégué titulaire de Neuilly-Plaisance.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'énergie,

Vu la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz du 21 novembre 1994 conclue avec Gaz de France,

Vu le compte rendu d'activité 2022 du concessionnaire présenté à la commission de suivi du cahier des charges réunie le 4 juillet 2023,

Vu la présentation du rapport à la commission de suivi du cahier des charges réunie le 14 décembre 2023,

Seules, les collectivités adhérentes à la compétence gaz prennent part au vote,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article premier : Approuve le rapport de contrôle de la concession de distribution publique de gaz portant sur l'exercice 2022.

Le Président du Syndicat,  
**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

.....  
Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,

  
Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20240205-24-08-DE  
Date de télétransmission : 16/02/2024  
Date de réception préfecture : 16/02/2024  
**JEAN-JACQUES PROVOT**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 5 FÉVRIER 2024DÉLIBÉRATION N° 24-09OBJET :

Avenants à la convention de  
concession pour le service public de  
la distribution de gaz du Sigeif et de  
Bures-sur-Yvette

L'an deux mille vingt-quatre le cinq février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre.

Onze délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. PLOTEAU (Argenteuil), DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), Mme FARGEOT (Ballainvilliers et C.A. Paris-Saclay), MM. BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), MATHIOUDAKIS (Boulogne-Billancourt), LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), PETIOT (Cachan (GOSB)), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), PRIVE (Igny), POURVIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. ALBUQUERQUE (Limeil-Brevannes), BARNOYER (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), Mme TRICHET-ALLAIRE (Malakoff), MM. THOMAS MARCOUSSE et C.A. Paris-Saclay), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), TSOUBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec),

.../...



FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), M. LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et CA Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), ALI KHODJA (Stains), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), Mme BILLET (C.A. Val-Paris), MM. GAUDUCHEAU (Vanves), THEVENOT (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly - Mme BELLARD, déléguée titulaire de Boulogne-Billancourt - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes - M. REDON, délégué titulaire d'Epinais-sur-Seine - M. LEDEUR, délégué titulaire d'Ermont - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. LE ROUX, délégué titulaire de Gentilly - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. PECQUEUX, délégué titulaire d'Ivry-sur-Seine - Mme DELBOSQ, déléguée titulaire de l'Ile-Saint-Denis - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - Mme DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil - M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois - M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'Ecole - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant - M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis.

**Ont donné pouvoir :**

- M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly à M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt
- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à M. BRIFFAULT délégué titulaire de Gennevilliers
- M. REDON, délégué titulaire d'Epinais-sur-Seine à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. LEDEUR, délégué titulaire de Ermont à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy
- M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20240205-24-09-DE  
Date de télétransmission : 16/02/2024  
N° de réception : 16/02/2024





- Mme DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.
- M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois à Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis
- M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis à M. TOURE, délégué titulaire de Neuilly-Plaisance.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

## LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'énergie,

Vu la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signée le 28 octobre 2022 par le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France et Gaz de France,

Vu les statuts du Syndicat et notamment leur article 2,

Vu la délibération n° 23-13 en date du 6 février 2023 du Comité d'administration du Syndicat, donnant un avis favorable à l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette pour l'exercice de la compétence relative à la distribution publique de gaz,

Vu la délibération n°25 du Conseil Municipal de la commune de Bures-sur-Yvette en date du 11 avril 2023 sollicitant cette adhésion au Sigeif,

Vu l'arrêté interpréfectoral n° IDF-2023-10-12-00005

À l'unanimité,

## D É L I B È R E :

Article 1 : Est approuvé le projet d'avenant n° 1 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signée le 28 octobre 2022.

Article 2 : Est approuvé le projet d'avenant n°1 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signée le 8 janvier 1996 avec la commune de Bures-sur-Yvette.

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20240205-24-09-DE  
Date de réception préfecture : 16/02/2024

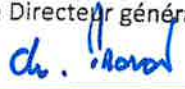


Article 3 : Autorise Monsieur le Président à signer lesdits avenants.

Le Président du Syndicat,  
**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

---

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,  
  
Christophe PROVOT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 5 FÉVRIER 2024****DÉLIBÉRATION N° 24-10****OBJET :**

Programme de coopération  
décentralisée à Madagascar

L'an deux mille vingt-quatre le cinq février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre.

Onze délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

Mme LEMMET (Antony), MM. PLOTEAU (Argenteuil), DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), Mme FARGEOT (Ballainvilliers et C.A. Paris-Saclay), MM. BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthémont-la-Forêt), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), MATHIOUDAKIS (Boulogne-Billancourt), LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), PETIOT (Cachan (GOSB)), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), PRIVE (Igny), POURVIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. ALBUQUERQUE (Limeil-Brevannes), BARNOYER (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), Mme TRICHET-ALLAIRE (Malakoff), MM. THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GABRIEL (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-  
.../...



RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), M. LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et CA Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), ALI KHODJA (Stains), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), Mme BILLET (C.A. Val-Paris), MM. GAUDUCHEAU (Vanves), THEVENOT (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly - Mme BELLIARD, déléguée titulaire de Boulogne-Billancourt - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes – M. REDON, délégué titulaire d'Epinais-sur-Seine - M. LEDEUR, délégué titulaire d'Ermont - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. LE ROUX, délégué titulaire de Gentilly - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux – M. PECQUEUX, délégué titulaire d'Ivry-sur-Seine - Mme DELBOSQ, déléguée titulaire de l'Ile-Saint-Denis – M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - Mme DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil - M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois – M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'Ecole - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant - M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis.

**Ont donné pouvoir :**

- M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly à M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt
- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à M. BRIFFAULT délégué titulaire de Gennevilliers
- M. REDON, délégué titulaire d'Epinais-sur-Seine à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. LEDEUR, délégué titulaire de Ermont à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy
- M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous- Bois
- Mme DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.
- M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois à Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Paris

Accusé de réception en préfecture  
Date de télétransmission : 16/02/2024  
Date de réception préfecture : 16/02/2024



- M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis à M. TOURE, délégué titulaire de Neuilly-Plaisance.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

### LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1115-1,

La Commission de coopération décentralisée du Sigeif du 22 janvier 2024 entendue,

Vu la demande de l'association « Fondem » concernant son programme DEVEL'UP « Développement de l'Entrepreneuriat à travers la Valorisation de l'Économie et des Usages Productifs » à Madagascar,

Considérant l'avis favorable de la Commission de coopération décentralisée du 22 janvier 2024,

À l'unanimité,

### D É L I B È R E :

Article premier : Approuve la convention relative à l'attribution d'une subvention de 40 000 euros à l'association « FONDEM » et autorise le Président à la signer.

Article 2 : Le montant de la subvention au titre de la coopération décentralisée sera imputé au budget du Sigeif pour l'exercice 2024 et suivants, article 204 21.

Article 3 : Le Comité est régulièrement tenu informé de la mise en œuvre effective des actions de coopération décentralisée.

Le Président du Syndicat,  
**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris le et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,

Accusé de réception en préfecture  
075-200050438-20240205-24-10-DE  
Date de télétransmission : 16/02/2024  
Date de réception préfecture : 16/02/2024  
**Christophe PROVOT**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 5 FÉVRIER 2024****DÉLIBÉRATION N° 24-11****OBJET :**

Prime d'intéressement à la  
performance collective

L'an deux mille vingt-quatre le cinq février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre.

Onze délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

Mme LEMMET (Antony), MM. PLOTEAU (Argenteuil), DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), Mme FARGEOT (Ballainvilliers et C.A. Paris-Saclay), MM. BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthémont-la-Forêt), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), MATHIOUDAKIS (Boulogne-Billancourt), LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), PETIOT (Cachan (GOSB)), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), PRIVE (Igny), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. ALBUQUERQUE (Limeil-Brevannes), BARNOYER (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), Mme TRICHET-ALLAIRE (Malakoff), MM. THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), Mmes CHAZANON (Nozay et C.A. Paris-Saclay), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), Mmes CHAZANON (Nozay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisieux-en-France), Mme CECCALDI-Bois),

.../...



RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), M. LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et CA Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), ALI KHODJA (Stains), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), Mme BILLET (C.A. Val-Paris), MM. GAUDUCHEAU (Vanves), THEVENOT (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly - Mme BELLIARD, déléguée titulaire de Boulogne-Billancourt - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes – M. REDON, délégué titulaire d'Epinais-sur-Seine - M. LEDEUR, délégué titulaire d'Ermont - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. LE ROUX, délégué titulaire de Gentilly - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux – M. PECQUEUX, délégué titulaire d'Ivry-sur-Seine - Mme DELBOSQ, déléguée titulaire de l'Ile-Saint-Denis – M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - Mme DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil - M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois – M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'Ecole - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant - M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis.

**Ont donné pouvoir :**

- M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly à M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt
- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à M. BRIFFAULT délégué titulaire de Gennevilliers
- M. REDON, délégué titulaire d'Epinais-sur-Seine à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. LEDEUR, délégué titulaire de Ermont à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy
- M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous- Bois
- Mme DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.
- M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois à Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis

Accusé de réception en préfecture  
de Charente-Maritime le 16/02/2024 à 12:12  
Date de télétransmission : 16/02/2024  
Date de réception préfecture : 16/02/2024



- M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis à M. TOURE, délégué titulaire de Neuilly-Plaisance.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

### LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié, pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-625 du 3 mai 2012 (modifié par le décret n°2019-1262) fixant le plafond annuel de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics

Vu le décret n° 2019-1261 du 28 novembre 2019 modifiant le décret n° 2012-624 du 3 mai 2012 fixant les modalités et les limites de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu l'avis du Comité social territorial placé auprès du Centre de gestion de la petite couronne du 25 janvier 2024,

À l'unanimité,

### D É L I B È R E :

**Article 1<sup>er</sup>** : Une prime d'intéressement à la performance collective des services est instituée au Sigeif dans les conditions des décrets n° 2019-1261 et 2019-1262 susvisés, pour les années 2024 et 2025 selon les modalités ci-dessous :

La prime vise à encourager l'ouverture de l'ensemble des agents du Sigeif à l'expérimentation de nouvelles manières de travailler (créativité, co-construction et intelligence collective). Elle vient également impliquer le personnel dans le développement de l'attractivité du Syndicat.

Les objectifs définis ci-dessous ambitionnent d'accompagner une montée en compétence de l'ensemble du personnel tout en facilitant la construction d'un environnement de travail propice à l'émergence et à l'approfondissement de la démarche d'innovation.





<b>Dispositif d'intéressement à la performance collective pour les services du Sigeif</b>		
<b>Objectifs des services</b>	<b>Indicateurs de mesure</b>	<b>Projet Coefficient maximum</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'ouvrir</li> <li>• Explorer et expérimenter de nouvelles approches et manières de travailler (créativité, co-construction, intelligence collective) sur des cas concrets</li> <li>• Favoriser la cohésion</li> <li>• Faire rayonner le syndicat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite de lieux inspirants et rencontres</li> </ul> <p>Lieux partenaires : Paris&amp;Co, Schoolab, Rice, Centres d'innovation.... GRDF, EDF...</p>	10 %
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 thématiques d'ateliers de co-construction / de créativité (3 ateliers par thématiques)</li> <li>- Qualité de services aux communes et aux usagers</li> <li>- Numérique</li> <li>- Réduire l'empreinte carbone de notre administration/être une administration vertueuse</li> <li>- Vision prospective (Imaginer le syndicat du futur)</li> </ul> <p>L'ensemble des ateliers devant déboucher sur quelques propositions concrètes et pertinentes pouvant être mises en œuvre.</p>	60 %
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Devenir ambassadeur du syndicat (réseaux sociaux, attractivité, intervention dans des colloques, contributions aux consultations publiques dans le secteur de l'énergie)</li> </ul> <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la veille et répondre à des appels à projets</li> </ul> <p>Ou</p>	30 %

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433/20240205-24-11-DE  
Date de télétransmission : 16/02/2024  
Date de réception préfecture : 16/02/2024



	<ul style="list-style-type: none"><li>• Être stimulateur de la transition énergétique au sein de la structure/avoir une action solidaire</li></ul> <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuivre l'optimisation des process internes</li></ul>	
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Article 2 : Le montant maximal de la prime pouvant être attribuée aux agents est fixé à 600 euros par an et par agents titulaires, stagiaires et contractuels des services concernés

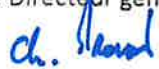
Article 3 : La prime d'intéressement à la performance collective instaurée par la présente délibération abroge et remplace les primes à la performance collective délibérées précédemment.

---

Le Président du Syndicat,  
**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

Certifié exécutoire la présente délibération transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris le et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,

  
Christophe PROVOT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 5 FÉVRIER 2024****DÉLIBÉRATION N° 24-12****OBJET :**

Évolution du tableau des effectifs  
création de postes

L'an deux mille vingt-quatre le cinq février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre.

Onze délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

Mme LEMMET (Antony), MM. PLOTEAU (Argenteuil), DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), Mme FARGEOT (Ballainvilliers et C.A. Paris-Saclay), MM. BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthémont-la-Forêt), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), MATHIOUDAKIS (Boulogne-Billancourt), LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), PETIOT (Cachan (GOSB)), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), AUZANNET (Fontenay-en-Paris), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), PRIVE (Igny), POURVIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. ALBUQUERQUE (Limeil-Brévannes), BARNOYER (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), Mme TRICHET-ALLAIRE (Malakoff), MM. THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), TSORBA (Montignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GENEAL (Nozay/Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-

.../...



RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), M. LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et CA Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), ALI KHODJA (Stains), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), Mme BILLET (C.A. Val-Paris), MM. GAUDUCHEAU (Vanves), THEVENOT (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly - Mme BELLARD, déléguée titulaire de Boulogne-Billancourt - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes - M. REDON, délégué titulaire d'Épinay-sur-Seine - M. LEDEUR, délégué titulaire d'Ermont - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. LE ROUX, délégué titulaire de Gentilly - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. PECQUEUX, délégué titulaire d'Ivry-sur-Seine - Mme DELBOSQ, déléguée titulaire de l'Île-Saint-Denis - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - Mme DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil - M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois - M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'École - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant - M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis.

**Ont donné pouvoir :**

- M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly à M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt
- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à M. BRIFFAULT délégué titulaire de Gennevilliers
- M. REDON, délégué titulaire d'Épinay-sur-Seine à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. LEDEUR, délégué titulaire de Ermont à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy
- M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- Mme DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.
- M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois à Mme BILLET, déléguée titulaire de Val-Paris

Accusé de réception en préfecture  
de la Seine-Saint-Denis  
Date de télétransmission : 16/02/2024  
Date de réception préfecture : 16/02/2024



- M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujourns et M. ARBAOUI, délégué suppléant à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis à M. TOURE, délégué titulaire de Neuilly-Plaisance.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses L.332-8 et L.332-9,

Vu le tableau des effectifs du Syndicat,

Considérant l'évolution des activités du Syndicat, et plus particulièrement la nécessité de répondre aux enjeux de transition énergétique et aux besoins des collectivités en matière de rénovation thermique des bâtiments ;

Considérant que la technicité des emplois considérés et leur spécificité justifient qu'il puisse être procédé au recrutement d'agents contractuels sur ces postes pour occuper ces emplois permanents,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1 : Il est créé un poste de responsable de la rénovation thermique des bâtiments et deux postes de chargé d'opération rénovation thermique des bâtiments pour la direction de la transition énergétique et de l'innovation.

Le Président du Syndicat,  
**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général,  
Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20240205-24-12-DG  
Date de télétransmission : 16/02/2024  
Date de réception préfecture : 16/02/2024

  
Christophe PROVOT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 5 FÉVRIER 2024****DÉLIBÉRATION N° 24-13****OBJET :**

Désignation d'un membre suppléant  
de la Commission d'appel d'offres

L'an deux mille vingt-quatre le cinq février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre.

Onze délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

Mme LEMMET (Antony), MM. PLOTEAU (Argenteuil), DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), Mme FARGEOT (Ballainvilliers et C.A. Paris-Saclay), MM. BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthémont-la-Forêt), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), MATHIOUDAKIS (Boulogne-Billancourt), LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), PETIOT (Cachan (GOSB)), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPELWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), PRIVE (Igny), POURVIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. ALBUQUERQUE (Limeil-Brévannes), BARNOYER (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), Mme TRICHET-ALLAIRE (Malakoff), MM. THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), Mmes FALLOIS (Cursay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNIER (Puteaux), Mmes FALLOIS (Cursay-sous-Bois), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-

.../...



RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), M. LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et CA Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), ALI KHODJA (Stains), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), Mme BILLET (C.A. Val-Paris), MM. GAUDUCHEAU (Vanves), THEVENOT (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly - Mme BELLIARD, déléguée titulaire de Boulogne-Billancourt - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes – M. REDON, délégué titulaire d'Épinay-sur-Seine - M. LEDEUR, délégué titulaire d'Ermont - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. LE ROUX, délégué titulaire de Gentilly - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux – M. PECQUEUX, délégué titulaire d'Ivry-sur-Seine - Mme DELBOSQ, déléguée titulaire de l'Ile-Saint-Denis – M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - Mme DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil - M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois – M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'École - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant - M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis.

**Ont donné pouvoir :**

- M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly à M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt
- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à M. BRIFFAULT délégué titulaire de Gennevilliers
- M. REDON, délégué titulaire d'Épinay-sur-Seine à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. LEDEUR, délégué titulaire de Ermont à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy
- M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous- Bois
- Mme DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.
- M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois à Mme BILLET, déléguée titulaire de Val de Paris



- M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis à M. TOURE, délégué titulaire de Neuilly-Plaisance.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

## LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1414-2 disposant que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5,

Considérant que le décès de Monsieur Christophe Scheuer conduit à procéder à son remplacement en qualité de membre suppléant de la Commission d'appel d'offres,

Procédant selon les formes légales à la désignation d'un membre suppléant pour siéger au sein de la Commission d'appel d'offres du Syndicat,

À l'unanimité,

## D É L I B È R E :

Article 1 : Décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour la désignation.


Article 2 : Désigne Monsieur Collignon (délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux) au sein de la Commission d'appel d'offres du Syndicat.

Le Président du Syndicat,  
**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigef le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,

  
Christophe PROVOT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 5 FÉVRIER 2024****DÉLIBÉRATION N° 24-14****OBJET :**

Désignation d'un membre au sein de  
la Commission consultative des  
services publics locaux

L'an deux mille vingt-quatre le cinq février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre.

Onze délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

Mme LEMMET (Antony), MM. PLOTEAU (Argenteuil), DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), Mme FARGEOT (Ballainvilliers et C.A. Paris-Saclay), MM. BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthémont-la-Forêt), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), MATHIOUDAKIS (Boulogne-Billancourt), LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), PETIOT (Cachan (GOSB)), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), PRIVE (Igny), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. ALBUQUERQUE (Limeil-Brévannes), BARNOYER (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), Mme TRICHET-ALLAIRE (Malakoff), MM. THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), STREIBER (Nozay Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-

Accusé de réception en préfecture  
07/02/2024 10:05:24  
Date de télétransmission : 18/02/2024  
N° de réception en préfecture : 10122414





- M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis à M. TOURE, délégué titulaire de Neuilly-Plaisance.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

## LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le décès de Christophe Scheuer, délégué titulaire de Meudon, conduit à devoir procéder à son remplacement en qualité de membre de la Commission consultative des services publics locaux,

Procédant selon les formes légales à la désignation d'un membre pour siéger au sein de la Commission consultative des services publics locaux,

À l'unanimité,

## DÉLIBÈRE :

Article 1 : Décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour la désignation.

Article 2 : Désigne Madame Lacot (déléguée titulaire de Nanterre) au sein de la Commission consultative des services publics locaux.

Le Président du Syndicat,  
**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

---

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur général,

*Ch. Provot*

Christophe PROVOT

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20240205-24-14-DE  
Date de télétransmission : 16/02/2024  
Date de réception préfecture : 16/02/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 5 FÉVRIER 2024****DÉLIBÉRATION N° 24-15****OBJET :**

Désignation d'un membre au sein de  
la Commission de coopération  
décentralisée

L'an deux mille vingt-quatre le cinq février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre.

Onze délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

Mme LEMMET (Antony), MM. PLOTEAU (Argenteuil), DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), Mme FARGEOT (Ballainvilliers et C.A. Paris-Saclay), MM. BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthémont-la-Forêt), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), MATHIOUDAKIS (Boulogne-Billancourt), LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), PETIOT (Cachan (GOSB)), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), PRIVE (Igny), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. ALBUQUERQUE (Limeil-Brevannes), BARNOYER (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), Mme TRICHET-ALLAIRE (Malakoff), MM. THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), TSORBA (Montignion), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montigny-sur-Loire), M. NANTERRE (Montigny-sur-Loire), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GARNIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-

.../...



Bois), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), M. LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et CA Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), ALI KHODJA (Stains), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), Mme BILLET (C.A. Val-Paris), MM. GAUDUCHEAU (Vanves), THEVENOT (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly - Mme BELLIARD, déléguée titulaire de Boulogne-Billancourt - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes – M. REDON, délégué titulaire d'Epinay-sur-Seine - M. LEDEUR, délégué titulaire d'Ermont - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. LE ROUX, délégué titulaire de Gentilly - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux – M. PECQUEUX, délégué titulaire d'Ivry-sur-Seine - Mme DELBOSQ, déléguée titulaire de l'Ile-Saint-Denis – M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - Mme DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil - M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois – M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'Ecole - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant - M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis.

**Ont donné pouvoir :**

- M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly à M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt
- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à M. BRIFFAULT délégué titulaire de Gennevilliers
- M. REDON, délégué titulaire d'Epinay-sur-Seine à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. LEDEUR, délégué titulaire de Ermont à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy
- M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous- Bois
- Mme DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.
- M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois à Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis



- M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis à M. TOURE, délégué titulaire de Neuilly-Plaisance.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

## LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le remplacement de Monsieur Jean-Luc Touly comme délégué titulaire de la Ville de Wissous (CA Paris Saclay) conduit à procéder à son remplacement en qualité de membre de la Commission de coopération décentralisée,

Procédant selon les formes légales à la désignation d'un membre pour siéger au sein de la Commission de coopération décentralisée du Syndicat,

À l'unanimité,

## DÉLIBÈRE :

Article 1 : Décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour la désignation.

Article 2 : Désigne Monsieur Seguin (délégué titulaire de Wissous) au sein de la Commission de coopération décentralisée.

Le Président du Syndicat,  
**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,

Christophe PROVOT  
Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20240205-24-15-DE  
Date de télétransmission : 16/02/2024  
Date de réception préfecture : 16/02/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 5 FÉVRIER 2024****DÉLIBÉRATION N° 24-16****O B J E T :**

Désignation d'un  
membre au sein de la  
Commission prospective  
et innovation

L'an deux mille vingt-quatre le cinq février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre.

Onze délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

Mme LEMMET (Antony), MM. PLOTEAU (Argenteuil), DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), Mme FARGEOT (Ballainvilliers et C.A. Paris-Saclay), MM. BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthémont-la-Forêt), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), MATHIOUDAKIS (Boulogne-Billancourt), LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), PETIOT (Cachan (GOSB)), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), PRIVE (Igny), POURVIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. ALBUQUERQUE (Limeil-Brevannes), BARNOYER (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), Mme TRICHET-ALLAIRE (Malakoff), MM. THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Montigny-sur-Loire), M. SORBA (Montigny-sur-Loire), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montigny-sur-Loire), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et

.../...



C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), M. LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et CA Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), ALI KHODJA (Stains), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), Mme BILLET (C.A. Val-Paris), MM. GAUDUCHEAU (Vanves), THEVENOT (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly - Mme BELLIARD, déléguée titulaire de Boulogne-Billancourt - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes – M. REDON, délégué titulaire d'Epinais-sur-Seine - M. LEDEUR, délégué titulaire d'Ermont - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. LE ROUX, délégué titulaire de Gentilly - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux – M. PECQUEUX, délégué titulaire d'Ivry-sur-Seine - Mme DELBOSQ, déléguée titulaire de l'île-Saint-Denis – M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - Mme DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil - M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois – M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'Ecole - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant - M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis.

**Ont donné pouvoir :**

- M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly à M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt
- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à M. BRIFFAULT délégué titulaire de Gennevilliers
- M. REDON, délégué titulaire d'Epinais-sur-Seine à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. LEDEUR, délégué titulaire de Ermont à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy
- M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous- Bois
- Mme DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20240205-24-16-DE  
Date de télétransmission : 16/02/2024  
Date de réception préfecture : 16/02/2024





- M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois à Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis
- M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis à M. TOURE, délégué titulaire de Neuilly-Plaisance.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

## LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le remplacement de Monsieur Jean-Luc Touly comme délégué titulaire de la Ville de Wissous (CA Paris Saclay) conduit à procéder à son remplacement en qualité de membre de la Commission prospective et innovation,

Procédant selon les formes légales à la désignation d'un membre pour siéger au sein de la Commission prospective et innovation,

À l'unanimité,

## DÉLIBÈRE :

Article 1 : Décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour la désignation.

Article 2 : Désigne Monsieur Ben Mohamed (délégué titulaire de Vitry-sur-Seine) au sein de la Commission prospective et innovation.

Le Président du Syndicat,  
**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur général,

*Ch. Provot*

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20240205-2418110  
Date de télétransmission : 16/02/2024  
Date de réception préfecture : 16/02/2024

**Christiane PROVOT**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 5 FÉVRIER 2024****DÉLIBÉRATION N° 24-17****OBJET :**

Adhésion du Sigeif  
Au Syndicat des Énergies  
Renouvelables

L'an deux mille vingt-quatre le cinq février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre.

Onze délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

Mme LEMMET (Antony), MM. PLOTEAU (Argenteuil), DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), Mme FARGEOT (Ballainvilliers et C.A. Paris-Saclay), MM. BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthémont-la-Forêt), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), MATHIOUDAKIS (Boulogne-Billancourt), LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), PETIOT (Cachan (GOSB)), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), PRIVE (Igny), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. ALBUQUERQUE (Limeil-Brevannes), BARNOYER (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), Mme TRICHET-ALLAIRE (Malakoff), MM. THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), TSORBA (Montigny), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montigny), GUILLET (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GUILLET (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-

.../...



Bois), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), M. LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et CA Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), ALI KHODJA (Stains), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), Mme BILLET (C.A. Val-Paris), MM. GAUDUCHEAU (Vanves), THEVENOT (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly - Mme BELLARD, déléguée titulaire de Boulogne-Billancourt - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes – M. REDON, délégué titulaire d'Epinay-sur-Seine - M. LEDEUR, délégué titulaire d'Ermont - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. LE ROUX, délégué titulaire de Gentilly - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux – M. PECQUEUX, délégué titulaire d'Ivry-sur-Seine - Mme DELBOSQ, déléguée titulaire de l'Ile-Saint-Denis – M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - Mme DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil - M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois – M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'Ecole - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant - M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis.

**Ont donné pouvoir :**

- M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly à M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt
- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à M. BRIFFAULT délégué titulaire de Gennevilliers
- M. REDON, délégué titulaire d'Epinay-sur-Seine à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. LEDEUR, délégué titulaire de Ermont à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy
- M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous- Bois
- Mme DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.
- M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois à Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis



- M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis à M. TOURE, délégué titulaire de Neuilly-Plaisance.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

## LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu les statuts du Syndicat des Énergies Renouvelables, dont le siège est situé à Paris 40-42 rue de la Boétie 75008 Paris,

Considérant l'expertise du SER sur l'ensemble des filières des EnR, son rôle de fédérateur des acteurs publics et privés des EnR en France, notamment auprès des pouvoirs publics,

Considérant l'intérêt que présente pour le Sigeif d'être membre du SER,

Vu le budget du Sigeif,

À l'unanimité,

## D É L I B È R E :

Article premier : Approuve la demande d'adhésion du Sigeif au Syndicat des Énergies Renouvelables


Article 2 : Le montant de la cotisation annuelle sera imputé à l'article 6281 des budgets 2023 et suivants.

Le Président du Syndicat,  
**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20240205-24-17-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2024  
Date de réception préfecture : 14/02/2024  
  
**Christophe PROVOT**